

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 005-10059/21/BM

■ Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération "ARGILLA 2021 - Pays invité d'honneur la République Tchèque" à Aubagne les 14 et 15 août MET 21/19222/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

ARGILLA 2021 - Pays invité d'honneur la République Tchèque – 16^{ème} édition – à Aubagne les 14 et 15 août (sous réserve des autorisations préfectorales), est une manifestation qui depuis trente ans s'inscrit comme marqueur de la dynamique du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. En cette année encore très particulière par son contexte de crise sanitaire, cette manifestation d'envergure à la fois culturelle, économique et touristique, mettra en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel inhérent à l'art de la terre.

Ce grand moment de fête populaire viendra soutenir les artisans locaux mais aussi nationaux et internationaux qui subissent la crise économique. Cette manifestation viendra en soutien aussi à la Culture qui a tant manqué et aux acteurs économiques de talents détenteurs de savoir-faire ancestraux et défenseurs des Métiers d'Art, c'est pourquoi les partenaires financeurs doivent pouvoir s'associer à cette manifestation.

Créé en 1991 sur la ville d'Aubagne, ce marché potier est organisé par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, qui aide et soutient la dynamique et le développement des métiers liés au domaine de l'Argile, une compétence unique en France. Aubagne et son territoire sont héritiers d'une

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juin 2021

tradition céramique ancestrale qui s'officialise au 16ème siècle mais dont les premières traces remontent à l'Antiquité.

Au fil des ans et des éditions, ARGILLA s'est imposé comme un événement de référence :

- Reconnu comme 1er marché potier de France, réunissant l'excellence du monde des artisans
- Près de 50.000 visiteurs sur un week-end
- Plus de 500.000€ de chiffre d'affaire estimé pour les céramistes et des retombées pour les commerces de proximité
- 180 exposants sélectionnés en 2021
- 20 pays représentés en 2021
- Prochaine édition: les 14 août et 15 août 2021
- Le pays invité d'honneur pour cette édition : la République Tchèque

La qualité et la diversité des productions proposées, l'exposition au centre d'art des Pénitents Noirs et les animations ont fait d'ARGILLA une initiative culturelle originale, de qualité et très appréciée par le public.

Afin que ce rendez-vous soit à la hauteur de nos ambitions, une demande de subvention d'un montant de 51 000 euros est faite auprès du Conseil Régional PACA et auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour un montant de 85 000 euros.

Grace à ce soutien, une programmation variée et de qualité permettra aux visiteurs une découverte touristique, économique et culturelle, et qui valorisera la filière Argile du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 170 000 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	50 %	85 000 euros
REGION SUD PACA	30 %	51 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	34 000 euros
TOTAL	100 %	170 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juin 2021

- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de Madame la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 1^{er} juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : "ARGILLA 2021 - Pays invité d'honneur la République Tchèque » ;
- Que cette manifestation qui vise excellence et prestige est un enjeu pour la filière Argile ;
- Que cette offre culturelle et touristique fera circuler la culture à l'échelle métropolitaine et au-delà ;
- Que cette initiative viendra conforter l'ambition de valorisation du Territoire aux yeux des habitants et des touristes.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le budget primitif 2021 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Chapitres 011 et 012 – Fonction 68 – Gestionnaire : ARGEV4 - Sous politique : B330.

La recette correspondante est constatée en section de fonctionnement sur le budget primitif 2021 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Chapitre 74 – Nature : 7472 et 7473 - Fonction 68 – Gestionnaire : ARGEV4 - Sous politique : B330.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juin 2021